

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 13 (1905)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Une coupe historique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

S'il arrivoit pareille chose, la généralité pourra lorsqu'elle le trouvera à propos les proposer respectueusement au Seigneur Baillif, pour en obtenir la sanction au cas qu'il ne s'agisse pas de faits qui requièrent une plus haute compétance.

Au moyen de quoy nous croyons que pour le coup parties seront bien en règle.

Et d'autant que ces difficultés se sont élevées par défaut de Règlements suffisants, chacune des Parties paraissant soutenir ses prétentions de bonne foy, et dans une ferme persuasion d'être bien fondées, ayant même l'une et l'autre à cœur le bien de la Société, nous avons compensé les frais pour bonnes considérations en ordonnant toutes fois qu'ils se payeront par la dite Société.

Au rapport chacun des commis a requis de pouvoir communiquer cette sentence à ses constituants.

Ainsi fait et passé au Château de Lausanne, et donné sous notre sceau et signature de notre Secrétaire Bl le susdit jour 29<sup>e</sup> septembre 1752.

(L. S.)

Signé : GAULIS, secrétaire.

(*A suivre*).

---

## UNE COUPE HISTORIQUE

---

Nous avons découvert chez un particulier, il y a quelques années, une coupe de communion portant l'intéressante inscription suivante :

NOBLE CLAUDE DE CLAVEL, CAPITAINE DE DRAGONS ET CONSEILLIER DE CVLLY, A CONSACRÉ CETTE COVPE POVR LA GLOIRE DE DIEV A L'VSAGE DE LA SAINTE CENE, EN FAVEUR DE L'EGLISE DE MONPREVEIRE POVR L'VY RENDRE GRACES, DE CE QV'EN FAISANT SON DEVOIR DANS LA DERNIERE GVERRE, IL L'A CONSERVÉ DANS LA BATAILLE DV PONT DE SEIS, ET GVERI DE SA BLESSVRE, QV'IL A RESSVE, DANS CELLE DE FILIMERGVE 1712.

En relisant l'intéressant ouvrage de M. le président Pasche sur *La contrée d'Oron*, nous avons trouvé à la page 269 les passages suivants se rapportant à cette coupe, et relevés dans le Manual du Vénérable Consistoire de Monpreveyres, I. 79, déposé aux archives du Tribunal d'Oron :

Le 10 décembre 1712 Noble et Vertueux Claude Clavel, conseiller de la Ville de Cully et Capitaine d'une compagnie de Dragons pour le service de Leurs Excellences, Nos Souverains Seigneurs, a consacré une belle tasse ou coupe d'argent, pour la gloire de Dieu, à l'usage de la Sainte Cène, en faveur de l'Eglise de Montpreveyres, pour lui rendre grâce de ce qu'en faisant son devoir dans la dernière guerre de Filimergue, il l'a conservé dans la bataille du pont de Sins et guéri de sa blessure qu'il a ressue dans celle de Filimergue et cela entre les mains du sous nommé son beau-frère, pasteur de la ditte Eglise. Bénit soit Dieu.

M. Pasche ajoute que cette coupe n'existe plus et qu'elle a été remplacée par une autre.

La personne chez laquelle nous avons trouvé cet intéressant objet, l'avait reçue en héritage d'une ancienne servante de la famille Clavel de Brenles, aujourd'hui éteinte. Il est probable qu'à un moment donné la famille Clavel a désiré entrer en possession, soit par achat, soit par échange, de ce précieux souvenir de famille.

Cette coupe a été achetée depuis par le Musée cantonal vaudois d'archéologie.

D.

